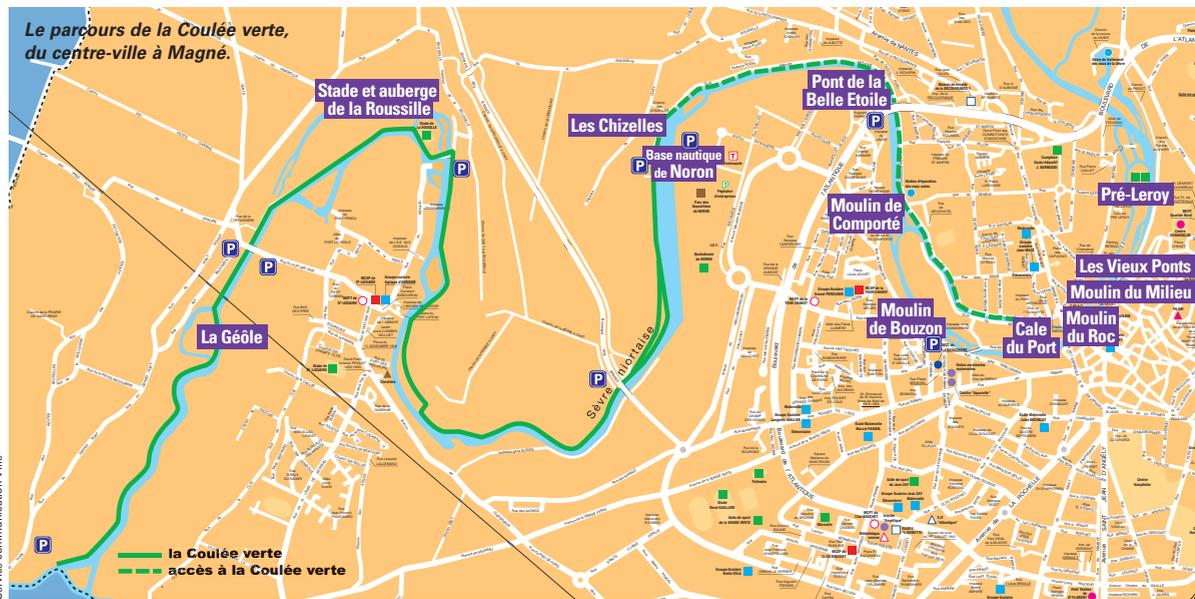


CADRE DE VIE

La Coulée verte en roue

Désormais, notre Coulée verte nous emmène directement du centre-ville à Magné, c'est-à-dire de la ville à la campagne, de la plaine calcaire au Marais poitevin... La dernière tranche de notre belle promenade s'est achevée en septembre, après 10 années de conception, d'aménagements et de travaux. Un petit chemin couleur terre de Sienna qui serpente le long de la Sèvre et dont le dernier passage nous fait découvrir ravissantes passerelles et maisons éclésières...



Service communication Ville

Les feuillages hésitent en ce début d'automne entre le pourpre, le brun et les ocres dorés. Sous les platanes des Chizelles, dans la végétation luxuriante du Marais naissant à la Roussille, ou au "terminus", sous les peupliers à Magné, les arbres se sont donné le mot pour être les plus beaux. C'est le moment où jamais de constituer une collection de feuilles pour votre herbier, de musarder avec votre musette... Mais selon le temps que vous aurez devant vous – et votre mode de locomotion du jour, vélo ou chaussures de marche – sachez que Dame Nature ne vous decevra pas. Que vous partiez du centre-ville et du Moulin du Roc ou même de Pré-Leroy... Que vous préférerez prendre le départ du Quai Métayer⁽¹⁾, des Chizelles ou encore que votre découverte commence à l'auberge de la Roussille, vous pourrez être surpris par l'éclair turquoise d'un martin pêcheur... L'envol majestueux d'un héron cendré... Les glissandos d'un cygne et les batifolages des colverts...

Notre ville se mêle intimement à sa campagne, les 10 kilomètres de la Coulée verte vous offrent une immersion dans la nature en deux temps trois mouvements, sans autre souci que celui de votre ravitaillement...

Et encore ! puisque des tables de pique-nique ont été installées çà et là sur votre chemin et que l'auberge de la Roussille vous attend à mi-parcours...

Reconquête

Lancé à la toute fin des années 80, le projet de la Coulée verte s'annonçait comme une belle reconquête de notre rivière, dont les rives avaient été annexées au fil des ans par un morcellement de propriétés privées. Une opération d'envergure qui n'allait pas toujours être un long fleuve tranquille

De la Roussille à Magné, deux maisons éclésières.



Bruno Deribord



Les passerelles du XIX^e siècle ont été rénovées.

Bruno Deribord



Des tables de pique-nique en chêne ont été installées çà et là.

Bruno Deribord

libre jusqu'à Magné

comme notre bienveillante Sèvre niortaise ! Rendez-vous compte que plus de 400 propriétaires différents devaient se laisser convaincre de vendre quelques arpents de leur terre pour que l'ensemble de leurs concitoyens puissent un jour en bénéficier... En résumé : que l'intérêt général l'emporte sur l'intérêt particulier.

Aujourd'hui, plus de 15 ans après le lancement de notre "Coulée verte", la noblesse du projet s'impose tout autant que sa simplicité : le petit chemin de halage reconstitué patiemment par les services municipaux au fil de toutes ces années, avec l'aide d'entreprises très spécialisées (*lire encadré*), semble avoir toujours existé.

Les aménagements se fondent dans la nature et respectent parfaitement par leur discrétion l'environnement et l'histoire des lieux.

Architecte des Bâtiments de France

"Nous avons beaucoup travaillé avec l'Architecte des bâtiments de France et l'Inspecteur des sites pour refaire tous les petits ouvrages d'art qui sont sur le parcours" explique Daniel Faure, le chef du projet à la mairie. "Ainsi les anciennes passerelles de chemin de fer, au-delà de La Roussille, ont-elles été parfaitement rénovées et nous avons choisi la couleur rouge-brun afin de nous approcher le plus possible à la

comme la dernière tranche des travaux a coïncidé avec ceux de la place du Roulage, on retrouve ici et là des petits pavés récupérés en centre-ville et posés sous le grand pont de chemin de fer ou sur une petite cale de halage. Le peintre niortais Pierre Auzanneau, qui habite sur le parcours et que l'on peut croiser en chemin, fait partie de ceux qui admirent sans réserve les travaux réalisés et leur intégration dans le paysage. Et côté couleurs, il sait de quoi il parle ! Certains pêcheurs, eux, sont plus réservés : tous ne goûtent pas complètement à la cohabitation avec les promeneurs et les cyclistes. "Pourtant, rappelle l'ingénieur qui a supervisé les travaux depuis plus de 15 ans, nous avons veillé à laisser s'écarter le chemin des berges de la Sèvre par endroits afin de préserver des zones calmes aux pêcheurs... mais aussi aux martin-pêcheurs qui nichent ici." Et si certains apprécient cette quiétude et cet isolement, d'autres au contraire auraient rêvé de grands parkings : rappelons qu'il ne s'agissait pas de transformer les lieux en route à grande fréquentation et que la législation interdit à la Ville d'y réaliser un parking en dur ! Tout ici est affaire de respect et d'équilibre entre les humains et les premiers habitants des lieux, oiseaux et batraciens... ■

Véronique Bonnet-Leclerc

(1) Attention ! Sachez que le quai Métayer est interdit à tous les véhicules motorisés (sauf les riverains) les dimanches après-midi.



Bruno Derbord

La signalétique est la même que celle du Marais.

Ils y ont tous travaillé.

Rendons hommage à tous ceux qui ont travaillé depuis plus de 15 ans sur la Coulée verte et qui ont donné le meilleur de leurs compétences et de leur savoir-faire pour reconstituer le chemin de halage, les petits ouvrages d'art et l'environnement qu'il nous donne à découvrir. Qu'ils appartiennent aux services municipaux ou à des entreprises mandatées, ils ont œuvré tous ensemble pour mener à bien ce projet.

- Paysagistes et jardiniers
- Ecologues, pour la protection du milieu et de la faune.
- Maçons, pour les petits ponts et appontements.
- Juristes, grâce auxquels la Ville a pu reconstituer le puzzle des multiples propriétés.
- Ingénieurs municipaux et bureaux d'études.
- Architectes et compagnons.
- Serruriers et peintres.

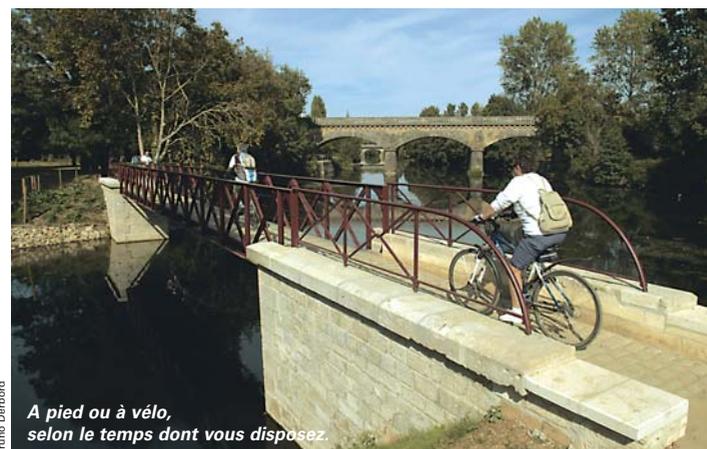


Le parcours passe sous le beau pont de chemin de fer.

Bruno Derbord

fois des tons végétaux et d'une patine rouillée..." Emouvantes petites passerelles sur lesquelles on découvre des poinçons gravés par les ferronniers qui les avaient construites... Emouvantes aussi les deux maisons éclusières qui gardent le chemin et témoignent de l'histoire révolue de notre Sèvre navigable...

Car l'attrait de la Coulée verte ne se résume pas au bon bol d'air qu'elle nous fait prendre à deux pas du cœur de la ville : la balade nous entraîne aussi sur les traces de notre histoire, entre deux charmants petits appontements, un champ d'angélique, deux passerelles d'autrefois et quelques écluses. Et



A pied ou à vélo, selon le temps dont vous disposez.

Bruno Derbord

Ils l'ont financée.

La Coulée verte a été financée par plusieurs partenaires qui sont intervenus aux côtés de la Ville :

- L'Union européenne car nous traversons un site classé et un secteur inscrit Natura 2000.
- Le Conseil général car la Coulée verte rejoint le plan vélo du Marais Poitevin.
- Mais naturellement, la part la plus importante est celle de la Ville qui avait inscrit ce projet dans un long programme pluriannuel.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Ouverture d'un point info famille

Vous avez besoin d'une information sur les modes de garde pour votre enfant ? De connaître vos droits en matière de logement ? Vous cherchez à savoir les aides légales dont vous pouvez bénéficier en tant que mère célibataire ? Ou vous manquez de repères pour trouver un lieu d'hébergement pour votre grand-père ? La Caisse d'allocations familiales vient d'ouvrir un "point info familles" à la mairie de quartier de la Tour-Chabot. Un véritable lieu d'accueil, d'orientation et de ressources, labellisé par l'Etat et en accès libre et gratuit pour



Bruno Denbord

La Caf à disposition des familles à la Mairie de quartier Tour-Chabot.

toutes les familles. Une animatrice de la Caf est présente pour vous guider dans vos démarches

et vous orienter vers le bon organisme ou la personne dont vous avez besoin car elle travaille en

lien étroit avec les autres administrations et toutes les associations en lien avec la vie d'une famille. Ce point info vous permet soit de vous faire conseiller soit de vous documenter vous-même, en particulier grâce à un accès internet libre. En résumé, un complément utile aux services déjà proposés par les mairies de quartier. ■

Point info famille CAF, Mairie de quartier de la Tour-Chabot-Gavacherie, 21 rue Max-Linder. Permanences les mardis et jeudis de 13h45 à 17h30 et le mercredi de 9h à 12h30. Tél. 05 49 26 26 39.

En coulisses

Trop fort Igor !

Cette année, l'auteur et comédien niortais Igor Potoczny est sur tous les fronts. Les projets se succèdent sur son agenda. Le comédien, de la compagnie niortaise d'improvisation théâtrale Aline, est actuellement en cours de finalisation de son nouveau spectacle, *9,15 mètres*. Cette création, née un soir d'été 1998 pendant un certain mondial de football, tourne autour de l'univers ballon rond. L'idée a mûri jusqu'à commencer à prendre forme au printemps dernier. "C'est l'histoire d'un entraîneur de foot, recruté par le Football-club station d'épuration, une petite équipe corpo. en milieu rural. Le nouvel entraîneur est missionné pour faire enfin gagner une équipe qui n'a jamais rien gagné. C'est lui qui nous raconte son aventure tout en nous présentant une véritable galerie de personnages" commente-t-il. L'ultime phase préparatoire est en cours. Aidé de ses complices, Sébastien Coutant à la mise en scène et Richard Perret à la direction d'acteur, l'acteur nous concocte un spectacle drôle et, cette fois, "pas du tout improvisé". Ce sera en effet une pièce de théâtre au format classique qui sera donnée au mois de décembre au Patronage laïque. L'autre actualité d'Igor Potoczny ne revêt pas le même classicisme. A



DR

l'invitation du très célèbre humoriste François Rollin, et aux côtés de deux autres grands spécialistes de l'improvisation théâtrale, Virginie Gritten et Richard Perret, le comédien a relevé un défi inédit : l'écriture d'un polar à six mains en... trois heures ! A partir d'une liste de 20 mots concoctée par le facétieux Rollin... D'un concept novateur, la *Carabine IMPROvisée* se révèle être un vrai et captivant roman... à découvrir dans toutes les librairies.

NOTEZ-LE

Préparez votre retraite

Vous pouvez préparer votre retraite et demander les éléments grâce à internet sur le site de la Caisse régionale d'assurance maladie www.cram-centreouest.fr. Une démarche qui est aussi rapide que fiable puisque ce service est totalement sécurisé et bien sûr, gratuit. Si vous êtes salarié du secteur privé et que vous avez au moins 54 ans, vous pouvez dans un premier temps régulariser votre carrière et vérifier que tous les éléments qui retracent votre vie professionnelle sont bien enregistrés. Si vous constatez que des périodes n'apparaissent pas, vous pourrez faire une régularisation avec un conseiller de la Cramco. Puis quand tous les éléments seront prêts, 4 mois avant la date que vous aurez choisie pour arrêter de travailler, vous pourrez demander officiellement votre retraite. Inutile de s'y prendre trop tôt, la Cramco indique que ce délai est suffisant pour instruire votre dossier et éviter toute rupture de ressources. ■

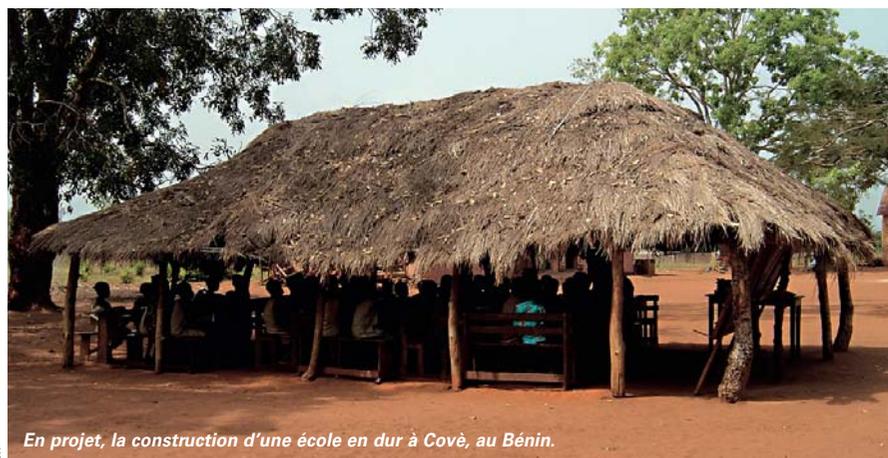
André Pineau, président de l'ANJCA

Après plus de 20 ans d'amitié avec le Togo, l'Association niortaise de jumelage et de coopération avec Atakpamé (ANJCA) a élargi, il y a quelques mois, son action à Covè, ville du Bénin de 40 000 habitants. Explications.



Bruno Darbord

André Pineau.



DR

En projet, la construction d'une école en dur à Covè, au Bénin.

Vivre à Niort. Pourquoi avoir inclu une nouvelle collectivité africaine dans la mission de l'ANJCA ?

André Pineau. Avant d'expliquer cette décision qui devrait donner lieu à une modification des statuts et de nom à l'assemblée générale de l'ANJCA, en janvier⁽¹⁾, il faut revenir à notre histoire avec Atakpamé. Ce jumelage-coopération date de 1986. Pendant 20 ans, de nombreuses actions ont été entreprises. Début 2007, nous avons d'ailleurs fait faire une évaluation par un bureau extérieur qui a confirmé que les projets financés ont bien vu le jour⁽²⁾. Parmi les plus importants, citons l'assainissement de la ville, la construction de latrines publiques, la réalisation d'un marché aux céréales. Nous avons aussi participé à la construction d'écoles, à l'amélioration des services municipaux et à la lutte contre le paludisme. Cette évaluation a aussi mis le doigt sur certaines difficultés du fait de la situation générale au Togo. C'est dans ce contexte-là, pour éviter aussi la routine après plus de 20 ans de coopération, que nous avons souhaité cet élargissement.

Vivre à Niort. Comment s'est fait le choix de Covè ?

André Pineau. Le Bénin est situé juste à côté du Togo. C'est un pays où l'on parle français et les collectivités locales



DR

et sont élues au suffrage universel. Le Programme de développement municipal en Afrique de l'Ouest, basé à Cotonou, et qui travaille pour la formation des élus locaux nous a donné les contacts de collectivités qui n'avaient pas encore de coopération. En juin 2006, Covè, 40 000 habitants, par l'intermédiaire de son maire, Gaston Goundjo, a été la première à réagir. Et en novembre 2006, une délégation niortaise se rendait sur place en emmenant avec elle des représentants d'Atakpamé. Au départ, nous avons dû mettre les choses au point, sachant qu'en juillet, le maire de Niort avait reçu le secrétaire général de la mairie d'Atakpamé. Il lui avait expliqué qu'il n'était pas question de faire deux collaborations différentes, mais de travailler tous ensemble en réseau.

Vivre à Niort. Concrètement, comment va fonctionner cette coopération multilatérale ?

André Pineau. Le budget annuel actuel de l'ANJCA qui est de 80 000 €, dont 25 000 € alloués chaque année par la Ville de Niort et 15 000 à 20 000 € provenant des activités menées par les 200 bénévoles de l'association⁽³⁾, va être réparti équitablement entre les deux coopérations. Déjà, dans les cofinancements 2007, une partie a été attribuée à Atakpamé pour la 2^e tranche de rénovation de la plus grande école publique, l'autre à Covè pour la construction de 5 magasins municipaux, d'une école "en dur" et pour la lutte contre le paludisme. Pour 2008-2009-2010, un programme de coopération décentralisée triennuel a été établi.

Vivre à Niort. Quel premier bilan dressez-vous ?

André Pineau. C'est déjà positif. En mai dernier, une délégation de Covè s'est rendue – sans nous – à Atakpamé pour voir les réalisations. Ils en ont retenu deux (service de ramassage des ordures ménagères et marché aux céréales) qui ont été intégrées dans le programme triennuel. Un premier bilan, plus officiel, sera dressé fin novembre. Une délégation niortaise se rendra à Covè, puis à Atakpamé, en emmenant avec elle des représentants de Covè. Je crois pouvoir dire qu'avec ce nouveau partenariat, nous apportons notre pierre à une évolution intelligente de développement à nos partenaires africains. ■

Marie-Catherine Comère

⁽¹⁾ A cette occasion, le sigle ANJCA – bien connu – sera conservé, mais signifiera Association niortaise de jumelage ou de coopération avec Covè et Atakpamé.

⁽²⁾ Bureau de contrôle et consultance de travaux (BCCT), à Lomé.

⁽³⁾ Les autres partenaires : Région, ministère des Affaires étrangères, entreprises locales (mutuelles) et ville d'Atakpamé.

ANJCA, 12 rue Joseph-Cugnot, tél. 05 49 09 07 12.

E-mail : anjca.niort@free.fr.

Site Internet : anjca.free.fr.



BRÈCHE

Vue d'en haut

Moins visibles que l'esplanade en bas de la place, les travaux vont bon train tout en haut de la Brèche. Après avoir réalisé tout le gros œuvre, la Ville a passé le relais au groupe CGR pour l'achèvement du multiplexe cinéma. Les douze salles ont pris forme sous le haut de la place et l'on a vu surgir depuis plusieurs semaines maintenant l'émergence (en haut à gauche de la place, côté collège Fontanes) qui signalera l'entrée du cinéma et sur laquelle seront apposées les affiches des films. L'objectif annoncé par CGR est en effet d'ouvrir avant les vacances scolaires en guise de cadeau de Noël... Parallèlement, la Ville poursuit les travaux juste à côté du ciné : mi-souterrains, mi-aériens, le futur centre d'animation et d'initiatives (dont le nom reste à trouver) et la future brasserie, dont les entrées se trouvent cette fois dans les deux galeries hautes. Ces galeries jumelles à la structure métallique seront habillées de bois de châtaignier et peintes de couleur vert bronze afin de nous rappeler notre identité de porte du Marais. Car leur vocation n'est pas que fonctionnelle : elles ont été imaginées par l'architecte, Jean-François Milou, en parfait accord avec l'architecte des bâtiments de France, pour signaler notre grande place dans la ville et drainer des milliers de personnes vers le cinéma, la brasserie et le centre d'animation. Et de part et d'autre des galeries, de grands arbres devraient être plantés d'ici la fin de l'année... ■

Bruno Denbord

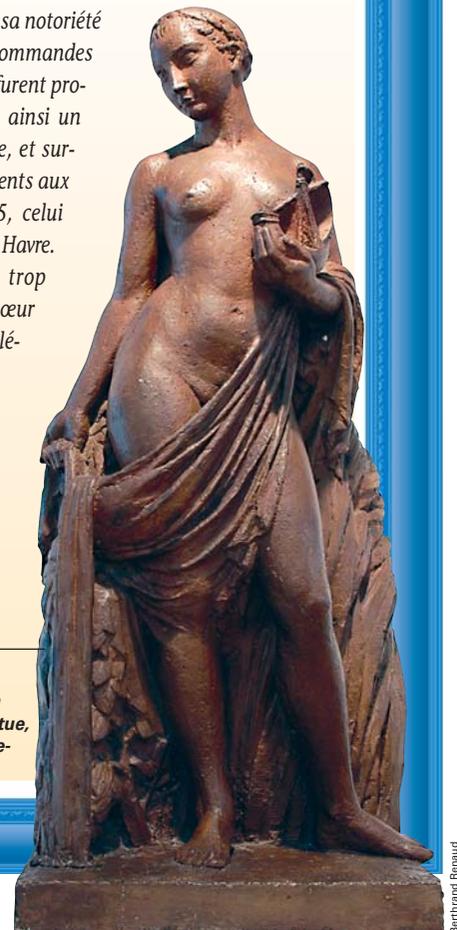
Musée d'Agesci Le coup de cœur du mois

Avec la complicité de la conservation des musées, Vivre à Niort vous dévoile chaque mois une œuvre significative du nouveau musée d'Agesci dont nous sommes loin d'avoir encore exploré tous les trésors.

Pierre-Marie Poisson a pris une part active dans l'essor du mouvement Art déco, véritable révolution artistique des années 1920. Le sculpteur d'origine niortaise réalisa durant cette période une représentation allégorique de la Seine. Exposée en bonne place au musée d'Agesci, la statue en plâtre patiné personnifiant le fleuve, propose une version modernisée des sculptures allégoriques antiques. Cette œuvre, étude préparatoire à la réalisation d'une statue monumentale, met en effet en scène une femme debout. On est alors bien loin des canons de l'Antiquité proposant des sujets couchés. Ce travail de Pierre-Marie Poisson, acquis en vente publique par le musée d'Agesci, présente une femme partiellement drapée d'un voile. De ce dernier coule de l'eau, symbole de fertilité et de fécondité. Une eau nourricière d'une luxuriante végétation sculptée aux pieds et autour de la statue. Le principal signe distinctif se trouve du côté de la main gauche de la Seine dans laquelle repose le Scilicet, nef présente sur le blason de la Ville de Paris. L'œuvre définitive, haute certainement de trois mètres et désormais perdue, a orné la salle-à-manger du paquebot Ile-de-France. Plus récemment, le musée a fait l'acquisition d'un bronze, dénommé Etude pour la Seine, qui préfigurait notre œuvre en plâtre exposée à ses côtés. Par ailleurs, Pierre-Marie Poisson doit une partie de sa notoriété aux nombreuses commandes publiques qui lui furent proposées. Il réalisa ainsi un buste de Marianne, et surtout deux monuments aux morts après 1945, celui de Niort et celui du Havre. Ce dernier, jugé trop moderne, fut au cœur d'une véritable polémique. ■



A gauche, l'étude qui a servi pour la monumentale statue, La Seine, de Pierre-Marie Poisson.



Berthine Renaud

Des subventions pour votre rénovation

L'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat débute ce mois-ci dans notre cité. La maison de l'Opah-RU sera là pour nous guider et étudier les aides éventuelles dont vous pouvez bénéficier.

La municipalité en partenariat avec l'Etat lance à compter du mois de novembre une Opah-RU (*lire VAN n°174*). Cette opération, d'un montant global de 8,7 millions d'euros de subventions, a pour objectif de favoriser la rénovation et la remise en conformité de 575 logements privés en 5 ans dans le centre-ville de notre cité. Pour ce faire, les propriétaires occupants ou bailleurs, ainsi que les locataires, pourront désormais, et jusqu'en 2012, bénéficier des conseils des permanents de la maison de l'Opah-RU, implantée au n°3 Grande-rue Notre-Dame (ancienne Malle aux idées). Dans ce lieu d'accueil, des spécialistes missionnés par la Ville, pourront vous aider à la réalisation de votre projet. En dehors des permanences, il sera possible de prendre rendez-vous à la maison de l'Opah-RU afin de bénéficier de conseils personnalisés. N'hésitez pas, c'est gratuit !

Attention, cependant, ces démarches devront précéder toute modification des immeubles concernés. "Ne jamais commencer les travaux avant d'avoir reçu les autorisations nécessaires" précise la Ville. En outre, l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat a dressé une liste des travaux concernés par cette mesure (*lire ci-contre*). Sont notam-

ment exclus les travaux esthétiques de ravalement de façade ou de peinture des volets. Cette Opah-RU vise l'amélioration de la sécurité, de la salubrité et de l'équipement des immeubles, ainsi que les travaux favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



Le but de cette opération est aussi et surtout de mettre fin à la vacance de nombreuses habitations en centre-ville. Une politique volontariste sera menée en ce qui concerne les logements inhabités situés au-dessus des locaux d'activité économique et commerciale. Des aides supplémentaires pourront même être accordées pour ces logements vacants. Les propriétaires et les commerçants seront contactés et des études seront menées en ce sens.



Sont concernés les travaux de gros œuvre, couverture, ouvertures, mise aux normes de l'électricité ou du gaz...

Les travaux concernés

L'Opération programmée de rénovation de l'habitat intitulée "renouvellement urbain" concerne divers types de travaux de confort intérieur. Sont notamment visés les mises en conformité des raccordements aux réseaux (eau, électricité, gaz). De même, entrent dans cette Opah-RU le gros œuvre, les charpentes, les travaux de couverture. Sont aussi ciblés les ouvertures et les menuiseries, les travaux dans les espaces communs (escaliers, ascenseurs) et le chauffage. Ces travaux de rénovation d'immeubles prendront aussi en compte les mesures d'économies d'énergie, d'eau ainsi que l'isolation acoustique. Les subventions pourront, selon les cas, varier de 15 à 90% de la valeur globale hors taxe des travaux entrant dans le cadre de l'Opah-RU.

D'autre part, à la signature de la convention entre le propriétaire et l'Opah-RU, trois types de loyer seront envisagés. Le loyer pourra être libre, conventionné social ou encore conventionné "très social". En somme, plus le montant du loyer sera modéré, plus les propriétaires pourront bénéficier de taux de subventions importants pour leurs travaux. Enfin, les mesures incitatives de cette Opah-RU devraient recevoir un accueil favorable et permettre la réha-

bilitation de nombreux logements. Si tel n'était pas le cas, le dispositif inclut des mesures coercitives qui pourraient alors être engagées. ■

David Birot

**Maison de l'Opah-RU,
3 Grande-rue Notre-Dame.
Rens. au 05 49 04 84 70.
Permanences :
mardi et mercredi de 15h
à 19h, jeudi et vendredi
de 9h30 à 13h30.
Ouverture le 6 nov. à 15h.**

TRI SÉLECTIF

Nouvelle déchetterie du Vallon d'Arty

Sur les 13 déchetteries gérées par la Communauté d'agglomération, deux se situent sur la commune de Niort. Une dans la

100 mètres plus loin. Devenu trop exigü et plus conforme aux nouvelles normes, l'ancien site est aujourd'hui remplacé par une déchetterie

80 cm de hauteur par rapport au niveau du quai. La nouvelle déchetterie du Vallon d'Arty compte 11 quais, réservés à la ferraille, au tout-venant, aux déchets inertes et gravats, au bois, aux déchets verts et aux cartons et papiers. Elle possède également des conteneurs adaptés pour le dépôt de tous les autres déchets exceptés l'amiante, les pneus, les médicaments, radiographies, seringues,... et les déchets relevant des ordures ménagères. Le personnel présent sur la déchetterie guide le public dans ce tri. A noter enfin que l'usage de la déchetterie est entièrement gratuit et que la seule restriction d'accès est la hauteur limitée à 2 mètres pour les véhicules. ■



Bruno Darbord

zone commerciale de Mendès-France, près de l'ancienne usine d'incinération et l'autre, la déchetterie du Vallon d'Arty, rue de Serigny. Cette dernière, utilisée par plus de 60 000 usagers en 2006, a fermé ses portes le 10 septembre dernier pour les rouvrir le même jour

moderne, plus grande, où la circulation est aisée et l'accès est désormais sécurisé. Pour éviter que des personnes ne tombent dans les bennes, et des accidents étaient malheureusement déjà survenus, des garde-corps ont été installés. Les bennes se situent à

Numéro vert : 0 800 33 54 68.

Horaires d'ouverture :

- lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 13h30 à 19h ;
- samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 19h ;
- dimanche, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Fermeture les jours fériés.

EAU

Niort économe

Le jeudi 4 octobre à l'occasion de la remise officielle des trophées de l'eau organisée par l'Agence Loire-Bretagne au centre de conférence d'Orléans, la Ville de Niort s'est vue décerner un "trophée 2007" dans la catégorie "économies d'eau". Ce prix récompense la Ville pour sa gestion de la crise de la ressource en eau

de la sécheresse de l'été 2005. Durant cette période, la Ville a mené une politique efficace d'économie d'eau. Elle a su convaincre les Niortais de réduire leur consommation, ce qui a permis d'éviter la rupture d'approvisionnement. Aujourd'hui ce comportement est rentré dans les habitudes quotidiennes de chacun. ■



Bruno Darbord

Le saviez-vous ?

L'Unicef et les écoles

Le comité départemental de l'Unicef relaie dans notre ville l'opération Brikkado à laquelle vos enfants peuvent participer si leur école s'est portée volontaire. Cette opération permet à nos bambins de découvrir l'action d'une des associations caritatives les plus connues dans le monde et de s'impliquer dans la grande chaîne humanitaire en faveur des enfants des pays défavorisés. Plusieurs actions sont donc proposées dans nos écoles niortaises jusqu'au 15 décembre.



Bruno Darbord

D'abord, la collecte de briques alimentaires vides qui seront récupérées au profit de l'Unicef pour les recycler en papier cadeau. Ensuite, un concours de dessins ouvert à toutes les classes qui le souhaitent – 3 dessins par classe maximum – afin d'illustrer le papier cadeau de l'an prochain. Enfin l'achat de ces rouleaux de papier cadeau illustrés par les lauréats de l'année passée. Les bénéficiaires de Brikkado vont à l'association pour financer l'achat de vaccins contre six maladies infantiles : tuberculose, rougeole, poliomyélite, diphtérie, coqueluche et tétanos. ■

Rens. Comité départemental Unicef
tél. 05 49 33 28 99.

Artistes assignés à résidence

La naissance d'un spectacle est un long processus. La résidence de création est l'une des importantes étapes menant à la concrétisation de tels projets. Notre ville accueille régulièrement comédiens, danseurs ou musiciens en phase de création. Explications.

La Compagnie E.go a effectué plusieurs résidences de création cet été afin de préparer *Aphasie*, spectacle de danse qui sera donné en avant-première au Moulin du Roc vendredi 9 novembre. L'occasion parfaite pour en savoir un peu plus sur ces périodes de création, les résidences. Les artistes ne viennent pas seulement dans notre cité pour s'y donner en spectacle, ils y viennent aussi pour travailler, se préparer ou réaliser d'ultimes ajustements à leur représentation. Le binôme Moulin du Roc - Fort-Foucault leur fournit de bonnes conditions. Si nombreux d'entre vous connaissent la Scène nationale, peu savent qu'à deux pas du Moulin du Roc se trouve le lieu d'hébergement favori des artistes, le Fort Foucault. Cette propriété de la Ville ouvre ses portes à de nombreuses compagnies chaque année (lire ci-dessous). Différents intervenants, le Moulin du Roc, le

service municipal de la vie culturelle et associative et l'Office de tourisme, gèrent les demandes des artistes. Le Fort Foucault n'est cependant pas l'unique lieu de résidence à Niort. Le Camji a ainsi accueilli Manches de fourche, groupe de rock local, en résidence en septembre. Et c'est au Patronage laïque que le comédien et auteur Igor Potoczny a préparé son nouveau spectacle en août (lire p. 10).

Ceci étant dit, qu'est-ce exactement qu'une résidence de création ? Si l'on prend l'exemple de la Compagnie E.go, une résidence possède déjà l'énorme avantage de réunir les artistes sur un même lieu de travail. "Quatre danseurs participent à la création d'*Aphasie*, notre nouveau spectacle dont le thème principal est la différence. Ils viennent de Lyon, Clermont-Ferrand et La Roche-sur-Yon" indique à ce propos Eric Mezino le chorégraphe. Outre cet aspect géographique,



La Cie E.go a bénéficié d'une résidence à Niort pour créer son spectacle.

une résidence sert aussi et surtout à la création. "On travaille avec une équipe. On commence en général par un travail de laboratoire, puis viennent les premières mises en place" poursuit-il. Cédric, l'un des danseurs d'E.go, résume parfaitement l'intérêt de la chose. "C'est une rencontre, un plaisir. Nous formons une grande famille durant plusieurs semaines, 24 heures sur 24.

La proximité nous permet de rester dans l'ambiance." De création forcément. ■

D.B.

• *Aphasie*, compagnie E.go, vendredi 9 novembre au Moulin du Roc à 20h30.

• La compagnie E.go lance cette année des ateliers de danse hip-hop dans les maisons de quartier. Rens. au 05 49 79 90 39.



La compagnie roumaine Parada.

Une résidence, comment ça marche ?

Les résidences de création sont aux artistes, comédiens, danseurs ou encore musiciens, ce que le terrain d'entraînement est aux sportifs. Les compagnies sollicitent les interlocuteurs susceptibles de leur ouvrir les portes d'une résidence. Souvent, il s'agit d'un prolongement de l'aide apportée par leurs partenaires. *Aphasie*, le nouveau spectacle d'E.go est ainsi coproduit par la Ville de Niort, le Moulin du Roc et la Région Poitou-Charentes notamment. Ces aides, résidences comprises, représentent 60% du budget global de la création. Et même les groupes et artistes qui ne se produisent pas dans la foulée à Niort peuvent être accueillis en résidence. Les artistes étrangers ne sont pas oubliés. Les clowns roumains de l'association Parada en ont bénéficié au printemps dernier. Enfin, la Ville met à disposition de certaines compagnies, le Théâtre de la Chaloupe et les Matapeste en particulier, des locaux municipaux qui leur servent de "résidences" tout au long de l'année.

TOUSSAINT

Etre et ne plus être

A l'occasion de La Toussaint, les moments de recueillement ou de souvenir sont aussi des moments où l'on se questionne et où l'on pense à notre devenir. La mort suscite en nous des interrogations phi-

losophiques, religieuses mais aussi pratiques. Le choix entre l'inhumation et la crémation se pose. Aujourd'hui, 27% d'entre nous sont incinérés contre 0,4% en 1975. Et même si ce taux est encore loin der-

rière la Grande-Bretagne ou le Danemark, qui atteignent les 73%, la France doit faire face à cette évolution en se dotant d'équipements et en légiférant. Un décret fixe depuis mars 2007 le principe de libre

disposition des cendres en cadrant leur destination. Les cendres peuvent être dispersées ou réunies dans une urne. Une déclaration auprès du Maire est nécessaire pour disperser les cendres en pleine nature ou conserver une urne dans une propriété privée. Son autorisation est obligatoire pour disperser les cendres dans un cimetière dans un lieu adapté, inhumer une urne dans une sépulture traditionnelle, la sceller sur un monument funéraire et la déposer dans un columbarium ou un "cav'urne" (un jardin d'urnes). A Niort, les cimetières de Grand Croix, de La Broche et de Souché sont équipés d'un columbarium et d'un jardin d'urnes. Ils disposent aussi, avec le cimetière des Sablières, d'un jardin du souvenir où les cendres peuvent être dispersées. L'aménagement par les services municipaux d'un cimetière de quartier tel que celui de Souché maintient un service de proximité offrant deux modes de funérailles. ■



Le "jardin d'urnes" du cimetière de La Broche.

Bruno Darbord

PRÉVENTION

Incendies domestiques et intoxications

Les premiers jours de froid connaissent malheureusement une recrudescence des cas d'intoxications au monoxyde de carbone et des incendies domestiques. On dénombre 6 000 intoxications par an et un incendie se déclare en France toutes les 2 minutes. De novembre à mars, les chauffages sont allumés, et s'ils n'ont pas été entretenus ou s'ils sont mal utilisés, ils peuvent être une source de danger dans les habitations. Le monoxyde

de carbone est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit l'énergie utilisée : butane, propane, charbon, essence, fuel, gaz, pétrole... Il est donc indispensable de faire ramoner régulièrement conduits et cheminées, de ventiler les pièces et de jamais boucher les entrées d'air, de faire vérifier et entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude et, enfin, de respecter les consignes d'utilisation des appa-

reils à combustion. Ces consignes valent de la même façon pour la prévention des incendies : vous devez être vigilant à l'égard de votre installation électrique et de tout appareil électrique. A l'approche de Noël, il est par exemple déconseillé de laisser fonctionner une guirlande électrique sur le sapin pendant trop longtemps et, bien sûr, extrêmement dangereux d'allumer des bougies sur les branches. ■



Le Plan grand froid

PRATIQUE

● Pour tous renseignements et toutes démarches :

- > Conservation des cimetières - 31 rue de Bellune - 05 49 78 73 92.
- > Crématorium La Pyramide - 290 route de Coulonges - 05 49 73 95 13.

● Du 24 au 31 octobre, de 8h30 à 17h, les véhicules sont autorisés à entrer librement dans les cimetières Ancien, Cadet, Sablières, Buhors et Broche pour faciliter le nettoyage et le fleurissement des tombes.

● Le 1^{er} novembre, tous les cimetières sont ouverts de 8h à 19h. La Conservation des cimetières se tient à la disposition du public pour tous renseignements de 8h à 18h.

● Horaires d'ouverture des cimetières : tous les jours, du 1^{er} avr. au 30 sept. de 8h à 19h et du 1^{er} oct. au 31 mars de 8h à 18h.

● Horaires d'ouverture du crématorium : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi matin au moment des cérémonies.



Si vous voyez une personne en détresse, faites le 115.

L'équipe du SAMU social reprend ses tournées. Le Plan grand froid est réactivé au 1^{er} novembre.

En cette période hivernale, l'équipe chargée du SAMU social a repris ses tournées. Dès le 1^{er} novembre, le plan grand froid a été déclenché. En partenariat avec l'hôpital et la DDASS et selon une convention signée avec l'Etat, une équipe municipale assure des maraudes tous les soirs 7 jours sur 7 du 1^{er} novembre jusqu'au 31 mars (de 18h à 2h). La Croix Rouge prenant le relais les lundis et mardis avec son propre camion. A l'hôpital, le 115 centralise les appels. Sur le terrain, deux agents repèrent les personnes qui leur sont signalées ainsi que les nombreux abris de fortune où certains ont fini par trouver refuge. Sur leur route, de plus en plus de jeunes de moins de 25 ans. Ils n'ont aucunes ressources et vivent en bandes dans des squats.

Un premier arrêt à la gare, puis un autre au Jardin des plantes. Là, une jeune femme qui dort seule sur un banc, plus loin un

homme d'une soixantaine d'années qui s'est réfugié dans un wagon désaffecté. "On apporte du café chaud, du thé et des couvertures de survie. On reste avec eux le plus longtemps possible." C'est difficile. Mais les deux agents arrivent au fil du temps à gagner la confiance de ces personnes souvent complètement désocialisées et à les accompagner dans des structures d'accueil. Edouard Giraud, directeur de l'Agence municipale de médiation, ajoute : "D'ordinaire on est là pour l'urgence,



mais parfois de belles choses arrivent, comme avec Jacky qui depuis a trouvé un emploi grâce à la Ville." Si ces moments sont gratifiants, le travail du SAMU social reste le traitement de l'urgence. Et selon les cas, il faut parfois quand la situation l'exige, mobiliser des moyens de prise en charge médicale contre le gré des personnes.

Le centre d'hébergement d'urgence de l'avenue Saint Jean d'Angely répond aux besoins de ces personnes en grande détresse. Il dispose désormais, depuis le nouveau plan de cohésion sociale, de 10 places pour des personnes en voie de stabilisation. Si les températures descendaient entre -5 et -10, la municipalité mettrait à disposition sa salle polyvalente située place du Port. "Beaucoup de ces personnes dans les rues n'ont plus le désir ni la capacité de demander de l'aide mais nous saurons leur porter secours comme nous l'avons toujours fait." ■

Estelle Picard

SUR VOTRE AGENDA

Deux conseils de quartier seulement en ce mois de novembre mais rappelons qu'ils sont ouverts au public :

- Clou-Bouchet le mardi 13 novembre (lieu à confirmer).
- Saint-Liguaire jeudi 29 novembre à 20h30 à la salle des fêtes.
- Renseignements : Service municipal de la vie participative, tél. 05 49 78 79 65.